



Soutien à la communication

DES ÉVÉNEMENTS ASSOCIATIFS

La Ville de Blouefort accompagne les associations dans la promotion de leurs manifestations sur le territoire blouefortais. Elle offre de la visibilité aux événements associatifs à travers la mise à disposition de différents supports de communication ainsi qu'un soutien à l'impression d'une partie de leurs documents.

LA MISE EN VALEUR DU MONDE ASSOCIATIF

Le magazine municipal Equinoxes et Solstices

Il informe la population sur l'actualité municipale, la vie locale et l'événementiel associatif notamment. Les sujets sont choisis par l'équipe de rédaction du magazine, et validés par Madame le Maire : ils s'adaptent à la périodicité du magazine et à l'actualité du territoire.

Le Guide des assos

Réédité chaque année, il donne une visibilité aux associations de la commune. On y retrouve les contacts de chaque structure et son cœur d'activité.



À retrouver sous forme
d'annuaire sur le site de la
ville : www.blanquefort.fr !

LA MISE À DISPOSITION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION

La Ville met à disposition une partie de ses outils de communication pour les associations.

L'agenda du site

Il permet d'avoir une vue d'ensemble sur tous les événements locaux.

Les panneaux lumineux

La Ville dispose de trois panneaux électroniques sur son territoire. Un au niveau de la Halle des Colonnes, un autre à Caychac et un dernier au centre commercial de la Renney.

Les **demandes** se font directement au service communication **2 semaines** minimum **avant l'événement** soit via le formulaire sur le site, soit en appelant le service au 05 56 95 50 98 ou en écrivant à d.pinlou@ville-blanquefort.fr en indiquant la demande et en joignant un visuel en JPEG ou PDF.

3

LES IMPRESSIONS DE DOCUMENTS

Les formats et quantités :

Un maximum de **3000 Tracts** (A5 ou A6) et/ou **100 affiches** (A3 ou A4), portant sur des manifestations, événements, festivals qui se déroulent sur le territoire blanquefortais et ouverts au grand public.

Grammages et papiers:

- Couleurs : bleu, jaune, vert, rose en 80g
- Blanc : 100 et 160 g

Grille tarifaire :

La grille tarifaire est en ligne sur le site internet de la ville.

Modalités :

Un **délai de 3 semaines** est nécessaire. Dès la demande, un **devis** sera **établi** et soumis à l'association **en amont de tout déclenchement de travail d'impression**. Chaque association doit réaliser au préalable la mise en page de ses documents.

Dans une optique de soutien à la vie locale et de non-concurrence au métier d'imprimeur privé, la Ville ne peut imprimer des documents internes et/ou liés au fonctionnement de l'association (règlement intérieur, cartes de visites, papeterie, cartons d'invitation, papiers en-tête, plaquette de présentation, menu de repas, etc).

La Ville ne pourra imprimer :

- les publications que l'association fera payer par la suite au public
- les documents comportant des insertions publicitaires
- les documents à caractère syndical (sauf instances représentatives du personnel de la Ville), confessionnel ou professionnel.